



**Dossier d'inscription - ÉTRÉCHY : VIDE GRENIERS**  
**Organisation : Association "COMITÉ DES FÊTES"**  
**DIMANCHE 05 JUILLET 2026 : 7 h – 18 h sans interruption**



**Règlement intérieur à conserver par l'exposant particulier**

- 1- Pour être enregistrée et validée, la demande d'inscription des exposants doit être impérativement complète et accompagnée des pièces à fournir. Les inscriptions et attributions d'emplacements se feront par ordre chronologique d'arrivée des bulletins dûment complétés (avec chèques et pièces justificatives demandées). **Clôture des inscriptions le SAMEDI 27 JUIN 2026 dernier délai. Ce vide-greniers est strictement réservé aux particuliers.**
- 2- L'accueil des exposants sera assuré sur le terrain communal de la Villa Monplaisir. Présentation obligatoire avant toute installation. **Tables et chaises non fournies.**
- 3- L'installation des stands aura lieu de 6h à 7h. La vente au public de 7h à 18h. Le démontage des stands est interdit avant la clôture du vide-greniers, soit 18h. Possibilité de laisser sur place 1 véhicule seulement si l'emplacement fait 4 ml minimum. Pour les stands de moins de 4ml, les exposants s'engagent à sortir leur véhicule, au plus tard à 7h. Les voitures autorisées à rester sur place auront un macaron spécifique. Si une voiture sans macaron se trouve encore dans l'enceinte du vide grenier à l'ouverture au public (7 h), l'organisateur se réserve le droit d'exiger 6 € à l'exposant concerné.
- 4- Si une personne mineure veut exposer, une autorisation parentale doit être jointe au bulletin d'inscription. **Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents.**
- 5- Les exposants, en signant la demande d'inscription, accordent aux organisateurs le droit de modifier en cas d'événements imprévus la date et la durée de cette manifestation, sans qu'ils puissent réclamer aucune indemnité, ni remboursement.
- 6- **LA VENTE D'ARMES ET ANIMAUX EST STRICTEMENT INTERDITE.** La majeure partie des objets doit être disposée sur des tables. Pour respecter la réglementation, tous les prix doivent être affichés. Les produits vendus sont personnels et ne peuvent pas faire l'objet d'achat pour la circonstance.
- 7- Les particuliers doivent limiter leur participation à des vide-greniers à 2 par an selon la réglementation en vigueur.
- 8- Ils devront prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des vols et être assurés à cet effet. Ils ne pourront en aucun cas se retourner vers les organisateurs pour les dégradations encourues lors du vide grenier.
- 9- L'admission d'un exposant ayant un caractère personnel, l'emplacement qui lui a été accordé doit être occupé par lui-même et non par un concessionnaire ou sous locataire.
- 10-Conformément à la loi, une liste exhaustive des exposants est établie, et laissée à disposition de la gendarmerie ou du commissariat de police, pendant toute la durée du vide greniers.
- 11-Les emplacements doivent rester propres avant le départ de l'exposant. **Une caution de 20€ sera demandée à l'inscription et rendue après inspection de l'emplacement par un membre du comité des fêtes si l'espace est laissé propre et les détritrus correctement évacués. Seules les poubelles d'ordures ménagères sont acceptées dans les bennes mises à la disposition par la commune. Les autres objets doivent impérativement être déposés en déchetterie par l'exposant lui-même.**

**BULLETIN D'INSCRIPTION à renvoyer à**  
**COMITE DES FETES - HOTEL DE VILLE - PLACE CHARLES DE GAULLE 91580 ÉTRÉCHY**  
**ou à déposer à l'accueil de la mairie**  
**VIDE GRENIERS DU COMITE DES FETES D'ÉTRÉCHY – 05 JUILLET 2026**

Nom: ..... Prénom:.....

Adresse: .....

Code Postal: ..... Commune:.....

Tél:..... Fax:.....

Courriel:.....

Métrage linéaire demandé : .... mètres x **6,00 € le mètre linéaire** soit : \_\_\_\_\_ €

VEHICULE sur place : Oui :

NON :

**PIÈCES A JOINDRE :**

➤ Photocopie du présent bulletin

➤ Particulier : Photocopie pièce d'identité

➤ Chèque du stand libellé à l'ordre du « COMITÉ DES FÊTES »

N° Chèque : ..... Banque : .....

➤ Chèque de caution de 20€ libellé à l'ordre du « COMITÉ DES FÊTES »

N° Chèque : ..... Banque : .....

***NB : Tout bulletin non accompagné des titres de paiement sera considéré comme nul.***

***Je soussigné(e) (Prénom, Nom) ..... atteste par la présente ne participer qu'à une seule autre vente de type vide greniers pour cette année 2026. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur joint.***

***Date et Signature***

**A REMPLIR OBLIGATOIREMENT : matériel exposé à la vente**  
**COCHER LES CASES UTILES**

Vaisselle – Divers ménagers – Linge de maison – Vêtements

Meubles – Tableaux - Objets de décoration

Livres – Disques – Jouets

Articles de jardin – petit outillage – tondeuses – tables, chaises et divers

Articles de loisirs – sport

Matériel divers

Deux roues

Vélos – Motos (immatriculation – photocopie d'un justificatif)

